



## constat d'accord - conciliateur justice

Par **jack jean**, le **23/02/2023** à **17:56**

Bonjour

Dans le cadre d'une conciliation relative à une violation de certaines stipulations d'un cahier des charges de lotissement ,**un constat d'accord revêtu de la formule exécutoire par ordonnance est enregistré aux greffes du tribunal.**

Ceci étant , ce constat d'accord qui me semble être synonyme de "*jugement définitif*", peut il être remis en cause par une des parties.. par exemple .être frappé d'appel au motif que le document support (cahier des charges du lotissement ) serait contestable?

Merci de votre retour en observations.

Cordialement

Jack jean